

**Questions en matière
d'assurance, qui se
posent à l'âge de 18 ans.
Nous y répondons.**



visana
On se comprend.

Table des matières

3 **Polices**

4 **Franchise**

5 **Modèles d'assurance**

7 **Portail destiné à la clientèle**

8 **Assurances complémentaires**

10 **Assurances de choses**

Une police groupée ou deux polices séparées?

Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans et donc de la majorité, vous devenez vous-même responsable de votre assurance-maladie obligatoire. Selon la loi sur l'assurance-maladie, vous changez automatiquement de groupe d'âge au 1^{er} janvier de l'année de vos 19 ans révolus et passez dans le groupe «Jeunes adultes» et ainsi dans une catégorie de prime plus élevée. Et ce quel que soit l'endroit où vous vivez et quelle que soit l'assurance-maladie chez laquelle vous êtes assuré/e.

À cet égard, différentes questions se posent au sujet de l'assurance-maladie, auxquelles vous pourrez répondre seul/e ou avec vos parents, et avant tout, si vous souhaitez rester assuré/e avec vos parents. Ou si, au contraire, vous préférez une séparation des paiements et de la documentation, c'est-à-dire avoir votre propre police. Si vous choisissez une police commune, vos parents continuent à pouvoir voir vos données de santé.

Vous devriez aussi réfléchir au choix de la franchise, au modèle d'assurance adéquat et à bien d'autres choses. Cette brochure vous aide à trouver la solution optimale pour tous vos besoins.

Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur ce thème sur [visana.ch/jeunes-adultes](https://www.visana.ch/jeunes-adultes)

Quelle franchise est optimale pour moi?


Lors de la conclusion de l'assurance obligatoire des soins, le choix du montant de la franchise est nécessaire. Il s'agit du montant avec lequel vous participez vous-même financièrement aux frais de santé engendrés chaque année. Le choix d'une franchise basse ou élevée dépend surtout de votre état de santé et de vos possibilités financières. La règle d'or: plus la franchise est élevée, plus le rabais est important. Il ne vaut la peine de choisir la franchise la plus basse de 300 francs qu'à partir de 1900 francs de frais de santé par année.

Qu'est-ce qu'une «franchise»?

La «franchise» correspond au montant maximal avec lequel vous participez, en tant que personne assurée, aux frais de médecin, d'hôpital et de médicaments, par année civile. Ce n'est que lorsque ce montant est atteint que l'assurance-maladie prend en charge tous les autres coûts, déduction faite d'une quote-part de 10% ou au maximum 700 francs par année. Les franchises possibles se situent entre 300 et 2500 francs; plus elle est élevée, plus la prime est économique.

Quel modèle d'assurance me convient le mieux?

Vous pouvez économiser beaucoup d'argent, non seulement en choisissant la franchise optimale, mais aussi le modèle d'assurance de base adéquat, sans pour autant devoir renoncer à un traitement de première qualité. Vous pouvez ainsi choisir chez Visana parmi plusieurs modèles économiques futés, qui se distinguent principalement par le type de première consultation, en cas de maladie.



Des informations détaillées relatives à l'assurance obligatoire des soins sont disponibles sur visana.ch/assurance_de_base

Rabais attrayants avec nos modèles d'assurance.

Med Direct – en premier lieu chez le médecin de famille

Pour les traitements médicaux, vous consultez toujours en premier lieu votre médecin de famille. Il organise et coordonne le diagnostic et vous envoie chez un/e spécialiste ou à l'hôpital.

Managed Care – d'abord le médecin de famille du réseau de médecins ou un cabinet de groupe

Vous souhaitez réaliser des économies sans renoncer à une qualité des soins de premier ordre? Avec un modèle Managed Care, vous choisissez comme premier point de contact soit un médecin de famille soit un cabinet de groupe.

Med Call – d'abord appeler Medi24

En cas de questions médicales, vous appelez d'abord Medi24, où vous recevez 24 heures sur 24 un conseil médical et une recommandation pour les prochaines étapes de traitement, que vous n'êtes pas obligé/e de suivre.

Tel Doc – Première consultation par téléphone ou par chat

Vous vous adressez à Medi24 par téléphone ou par chat, avant toute visite médicale. Le personnel spécialisé décide ensuite de manière contraignante quant aux prochaines étapes à suivre.

Tel Care – Medi24 organise les étapes de votre traitement

Vous vous adressez à Medi24 par téléphone ou par chat, avant toute visite médicale. En cas de besoin, vous êtes envoyé/e chez un médecin ou dans un hôpital; vous devez vous en tenir aux instructions de la personne qui vous conseille.

CombiCare – chez le médecin de famille ou conseil télémédical

En cas de problème de santé, vous pouvez convenir directement d'un rendez-vous auprès de votre médecin de famille ou vous faire conseiller par un/e spécialiste de Medi24, par téléphone ou par chat.

Portail destiné à la clientèle

Comment régler rapidement et simplement **mes affaires d'assurance?**

Sur le portail en ligne destiné à la clientèle myVisana, vous réglez facilement vos affaires d'assurance, où que vous soyez. Et avec l'app Visana, vous êtes plus flexible que jamais.

Voici ce que vous pouvez faire sur le portail pour la clientèle

- Accéder aux polices, factures et décomptes de prestations
- Télécharger les factures de médecins et les envoyer par voie numérique
- Vérifier la participation aux coûts de Visana et de la quote-part
- Transmettre des messages à Visana de manière sûre et directe, à partir du portail
- Examiner les variantes de franchises et les modifier en ligne
- Économiser les frais de port et le chemin jusqu'à la poste

Tout le temps, partout

Avec l'app Visana, vous bénéficiez de fonctions supplémentaires:

- photographier les factures de médecin et les envoyer à Visana
- accès aux cartes d'assurance tout le temps et partout
- connexion simple avec Touch-ID, Face-ID ou code PIN
- accès au programme de bonus numérique myPoints



Télécharger maintenant l'app Visana:

visana.ch/myvisana_fr



Est-ce que j'ai besoin d'une assurance complémentaire pour une protection encore meilleure?

En tant qu'adulte, vous pouvez assurer des prestations qui ne sont pas remboursées par l'assurance de base, ou seulement en partie, avec une couverture d'assurance complémentaire. Ainsi, si vous concluez une assurance complémentaire, Visana prend en charge une partie des coûts, par exemple pour:

- les contrôles dentaires et les corrections de la position des dents
- de nouveaux verres de lunettes ou des lentilles de contact
- des séjours hospitaliers en chambre individuelle
- des traitements par le médecin-chef
- des traitements de médecine alternative

À cet effet, vous pouvez composer vous-même la protection d'assurance optimale selon vos besoins personnels, parmi notre offre d'assurances complémentaires ambulatoire, de médecine complémentaire et d'hospitalisation. Ou vous choisissez une combinaison d'assurances complémentaires telle que notre produit «Basic», qui a été désigné comme excellent par le Vermögens-Zentrum, et réunissant les assurances complémentaires les plus demandées. Visana vous aide volontiers à prendre la bonne décision.

Vous trouverez des informations détaillées concernant toutes nos assurances complémentaires sur [visana.ch/assurance_complementaire](https://www.visana.ch/assurance_complementaire)

Quels sont encore les autres avantages d'une assurance complémentaire Visana?

Avec une assurance complémentaire Visana, vous bénéficiez d'une excellente couverture d'assurance-maladie et de nombreux autres avantages.

Programme de bonus numérique myPoints

Visana vous soutient volontiers dans vos efforts à intégrer davantage d'activité physique dans votre quotidien. Que ce soit par la pratique du sport ou de toute autre activité, l'essentiel est que vous bougiez régulièrement, afin de profiter avec myPoints. Il s'agit d'un programme de bonus intégré dans l'app Visana, qui vous permet de recevoir jusqu'à 120 francs par année et par personne assurée, grâce au mouvement.

Chèques Wellness gratuits

Visana s'engage pour un style de vie actif et sain et offre chaque année aux personnes disposant de l'assurance complémentaire des chèques Wellness d'une valeur jusqu'à 350 francs. Avec ces chèques, nous participons aux frais de votre abonnement fitness, à des cours en groupe tels que le yoga, le karaté ou l'aérobic, ainsi qu'aux entrées au sauna et aux bains thermaux et d'eau saline.

Assurance de voyage Vacanza

En concluant une assurance complémentaire, vous êtes automatiquement assuré/e pour la maladie et les accidents qui auraient lieu pendant un voyage, pour une durée de huit semaines au maximum. En cas d'urgences, notre assurance de voyage Vacanza prend en charge tous les coûts non couverts par l'assurance obligatoire de base, à l'exception de la franchise et de la quote-part.

À quelles autres assurances dois-je penser à l'âge de 18 ans?

En atteignant la majorité, des questions ne se posent pas seulement en ce qui concerne l'assurance-maladie, mais aussi les assurances de choses, que Visana offre également.

Responsabilité civile privée

Une assurance de responsabilité civile privée vous évite des soucis et frais éventuels. Car elle répond des dégâts matériels et personnels que vous causez à des tiers, à concurrence de dix millions de francs.

Assurance-ménage

Si vous n'habitez déjà plus chez vos parents ou bientôt plus, vous avez besoin de votre propre assurance-ménage. Avec notre assurance-ménage Directa sur mesure, vous êtes par exemple également assuré/e en cas de dommages à votre ordinateur portable.

Protection juridique

En cas de litiges juridiques après un accident de la route ou lors d'un changement de logement, notre assurance de protection juridique est à vos côtés sans bureaucratie et prend en charge les coûts éventuels d'avocat et de justice.

Vous voyez donc: Visana est bien plus qu'une assurance-maladie. Si vous avez déjà conclu l'assurance des soins chez nous, vous bénéficiez d'un **rabais allant jusqu'à 20%** en cas de conclusion de l'une de ces assurances.



Informations détaillées concernant toutes nos assurances de choses sur [visana.ch/assurancedechoses](https://www.visana.ch/assurancedechoses)



**Plus d'informations sur
ce thème sur visana.ch.**

Ou auprès de votre
conseillère ou conseiller
Visana.